

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/VNM/11/Rev.2

31 octobre 2002

(02-5996)

---

**Groupe de travail de  
l'accession du Viet Nam**

Original: anglais

## ACCESSION DU VIET NAM

### Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

#### Révision

Le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a communiqué le plan d'action suivant pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) portant sur la période 2003-2004, en demandant qu'il soit distribué aux membres du Groupe de travail.

---

Conformément aux observations faites par les membres du Groupe de travail, le Viet Nam souhaiterait également apporter des modifications au plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord SPS portant sur la période 2002-2003 (WT/ACC/VNM/11/Rev.1), comme suit:

- les obligations de transparence figurant dans les cases 3 et 10 doivent être déplacées à la case 2;
- le contenu de la case 3 devrait être reformulé de la façon suivante: "Les mesures d'inspection ne sont appliquées au Viet Nam que dans la mesure nécessaire pour protéger les personnes, les animaux et les végétaux".

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord SPS (mis à jour)

N°	Situation actuelle	2003-2004
1.	<p><u>Mesures sanitaires</u></p> <p>Achèvement de la modification de l'Ordonnance sur les activités vétérinaires qui attend d'être approuvée.</p> <p>Signature du Mémoire d'accord sur la coopération concernant les activités vétérinaires avec la République de Corée et le Canada.</p> <p>Résumé du programme de lutte contre la rage. Mise en œuvre du programme de lutte contre la fièvre aphteuse.</p> <p>Désignation de représentants pour participer aux séminaires et cours de formation internationaux sur la sécurité sanitaire et alimentaire des produits d'origine animale.</p>	<p>Incorporation de l'Ordonnance révisée sur les activités vétérinaires dans le programme législatif de l'Assemblée nationale en 2003 et publication d'autres documents juridiques servant de lignes directrices.</p> <p>Poursuite de la signature d'accords de coopération concernant les activités vétérinaires avec la Nouvelle-Zélande, le Chili et d'autres pays de l'ANASE.</p> <p>Poursuite du programme de sensibilisation à la fièvre aphteuse.</p> <p>Augmentation des installations et renforcement des capacités des vétérinaires chargés des travaux sanitaires.</p>
2.	<p><u>Mesures phytosanitaires</u></p> <p>L'Ordonnance sur la protection et la quarantaine phytosanitaires ainsi que les Règlements sur la quarantaine phytosanitaire (modifiés) ont déjà été publiés le 25 juillet 2001. Le Viet Nam réexamine tous les documents juridiques pour les modifier ou les amender en vue de les rendre conformes à l'Ordonnance et aux Règlements.</p> <p>Formation des responsables phytosanitaires pour l'application des normes internationales relatives aux mesures phytosanitaires, spécialement l'analyse des risques liés aux parasites.</p>	<p>Publication des spécifications et normes relatives aux questions phytosanitaires pour l'application correcte de la nouvelle ordonnance et des nouveaux règlements conformément à l'Accord SPS. Collaboration avec les ministères compétents pour établir des points d'information destinés à fournir des renseignements sur les questions SPS.</p> <p>Poursuite du renforcement des capacités des responsables de la protection phytosanitaire pour répondre à la demande en matière de travaux phytosanitaires.</p> <p>Signature d'accords de coopération bilatéraux sur des questions phytosanitaires avec la République de Corée, le Chili et la Mongolie.</p>